



Coups et blessures volontaires

Par **titeprincess**, le **06/09/2010 à 16:46**

Bonjour,rnrnAgée de 17 ans mon père m'a frappée à deux reprises pour des paroles et choses qui ne lui ont pas plu.rnLa première fois, il m'a frappée à l'aide de ses chaussons et à enchainé avec des gifles devant témoin.rnLa deuxième fois, mon père m'a trouvée avec un portable le matin où il m'a donnée une gifle. Le soir même en rentrant du travail, il m'a prise dans une chambre à part avec mon oncle, m'a secoué, giflée, jetée dur le lit qui se trouvait dans la pièce et a continué à me frapper. rnA la suite de cela, mon père m'a emmener environ une semaine plus tard à l'hôpital où le médecin s'est aperçu de mon tympan percé.rnSi je porte plainte, celle ci pourra etre jugée ?rnMerci

Par **mimi493**, le **06/09/2010 à 16:47**

Evidemment, portez plainte.rnEt contre l'oncle aussi

Par **titeprincess**, le **06/09/2010 à 16:52**

Que risque-il ?